previva | fonds de prévoyance des professionnels du travail social

Rapport de gestion 2018

Table des matières

Editorial 1

Chiffres clés 3

Placements 4

Effectifs 7

Engagements 9

Bilan et compte d'exploitation résumés 13-14

Frais 15

Planifiez votre retraite avec previva 16

Rapport de l'organe de révision 17

Organisation 19

Editorial

Après une année 2017 record, les indicateurs demeuraient au vert pour 2018: élan optimiste des économies occidentales, maîtrise du chômage et de l'inflation. Mais la guerre commerciale lancée par M. Trump a frappé l'ensemble des marchés émergents et a ralenti les investissements dans le monde entier. De plus, l'Europe a été confrontée à des défis politiques domestiques ainsi qu'à la crise économique italienne.

Ainsi, le début de l'année 2018 a fortement corrigé l'excellente performance réalisée en 2017. La morosité a perduré toute l'année avant de voir les marchés des actions et de l'immobilier chuter au mois de décembre. Finalement, la quasi-totalité des classes d'actifs affichaient une performance négative en fin d'année, un record depuis les années 20.

Dans ce contexte, le fonds a dégagé une performance négative de -3.36% proche des indices (Swisscanto: -3.01%, Credit Suisse: -3.20% et UBS: -3.45%).

Malgré cet exercice 2018 décevant, la performance moyenne sur les 10 dernières années demeure à un niveau très satisfaisant de +4.45%. De plus, le début de l'année 2019 corrige à la hausse avec une performance de +6.09% à fin mai.

Le Conseil de fondation avait ainsi décidé de créditer le capital de prévoyance des assurés actifs d'un intérêt de 1.5% en 2018, soit 0.5% de plus que le taux légal de 1.0%.

La situation financière et technique du fonds de prévoyance demeure satisfaisante, synthétisée par un degré de couverture de 102.5% au 31 décembre 2018.

previva propose un plan de prévoyance confortable, nettement supérieur au minimum légal, mais également meilleur que la moyenne suisse. Néanmoins, chaque assuré, en fonction de sa situation personnelle, doit vérifier que sa propre situation répond à ses attentes et à ses besoins. Avec notamment les cotisations supplémentaires à choix, les possibilités de rachat et le pont AVS, previva offre des outils pour bien planifier sa retraite.

La question de la prévoyance des femmes et des lacunes qui résultent de leur parcours de vie guide les réflexions du Conseil de fondation en 2019. Ce thème sera présenté lors de la séance d'information aux assurés qui se tiendra mardi 24 septembre 2019 à 17h30 au Centre Patronal.

Le Conseil de fondation remercie les assurés de la confiance témoignée et continue de s'engager pour une prévoyance professionnelle attractive répondant à leurs attentes.

Gilbert Cavin
Président du Conseil
de fondation

Sébastien Cottreau
Gérant

Chiffres clés

	2018	2017	2016
Nombre d'assurés actifs	5'179	5'030	4'895
Nombre de bénéficiaires de rentes	1'074	1'015	968
Nombre d'institutions affiliées	81	80	79
Somme au bilan (en millions de francs)	941	955	867
Performance (en %)	-3.35	8.05	2.82
Intérêt crédité sur l'entier des avoirs de prévoyance (en%)	1.50	1.50	1.25
Degré de couverture (en %)	102.5	108.9	104.0
Frais de gestion par assuré (en francs)	186	178	193
Frais de gestion de la fortune (en % du total des placements)	0.38	0.39	0.36

Taux de conversion (en %)

Age d'un homme Age d'une femme	58	59 58	60 59	61 60	62 61	63 62	64 63	65 64
Dès le 1er janvier 2019	5.45%	5.56%	5.69%	5.83%	5.96%	6.10%	6.24%	6.40%
Dès le 1er janvier 2020	5.25%	5.36%	5.49%	5.63%	5.76%	5.90%	6.04%	6.20%
Dès le 1er janvier 2021	5.05%	5.16%	5.29%	5.43%	5.56%	5.70%	5.84%	6.00%

Placements

Organisation des placements

L'organisation des placements et l'allocation stratégique sont définies dans le règlement de placement du fonds.

La gestion des placements mobiliers et des placements immobiliers indirects est déléguée, par mandats, à des banques ou des institutions spécialisées ou réalisée par le truchement de participations à des instruments collectifs de placements tels que des fonds de placements ou des fondations d'investissement, selon le principe de la gestion externe. La gestion du parc immobilier est quant à elle déléguée à un consultant spécialisé, Immogestion SA à Paudex.

La banque de dépôt (Global Custodian) est Credit Suisse SA à Zurich et le contrôleur des investissements, PPCmetrics SA à Nyon.

Au 1er janvier 2017, une nouvelle allocation stratégique a été mise en place. En résumé, elle consiste en une réduction de l'allocation en liquidités, en obligations en CHF, en hypothèques et en matières premières en faveur de celle en obligations, en monnaies étrangères et en immobilier. Pour ce qui est des placements en actions, une nouvelle part a été créée pour les actions suisses small & mid caps et les actions Monde High Dividend.

Répartition des placements

	31.12.2018		31.12.2017		Stratégie 2017
	CHF	%	CHF	%	%
Liquidités	21’073’746	2.3	18’203’754	1.9	0
Obligations en CHF	134’343’779	14.4	130’630’137	13.7	15
Hypothèques	990’000	0.1	2’484’167	0.3	0
Obligations en monnaies étrangères	170’851’295	18.3	178’263’586	18.8	19
Obligations convertibles	45’623’662	4.9	48’864’993	5.1	5
Actions suisses	137’701’462	14.7	151’272’782	15.9	15
Actions monde	114’921’433	12.3	123’754’515	13.0	12
Actions marchés émergents	29’160’496	3.1	34’071’330	3.6	3
Placements immobiliers	253’283’205	27.1	240’904’321	25.4	29
Infrastructures	24’424’519	2.6	20’363’356	2.1	2
Autres placements alternatifs	1’716’055	0.2	1’812’287	0.2	0
Total	**934’089’652**	**100**	**950’625’228**	**100.0**	**100.0**

Performance

La performance sur les placements réalisée par les institutions de prévoyance a été négative en 2018. La performance enregistrée par le fonds s'est montée à -3.35%, ce qui est inférieur à la performance moyenne des institutions de prévoyance suisses (IPS) qui se situe pour l'année 2018 à -3.01% (source: Enquête Swisscanto sur les caisses de pension).

		Univers de comparaison			
Performance du fonds		**Moyenne IPS**		**Indice Pictet LPP–40**	
2018	2017	2018	2017	2018	2017
-3.35%	8.05%	-3.01%	7.64%	-4.44%	7.55 %

Performance du fonds

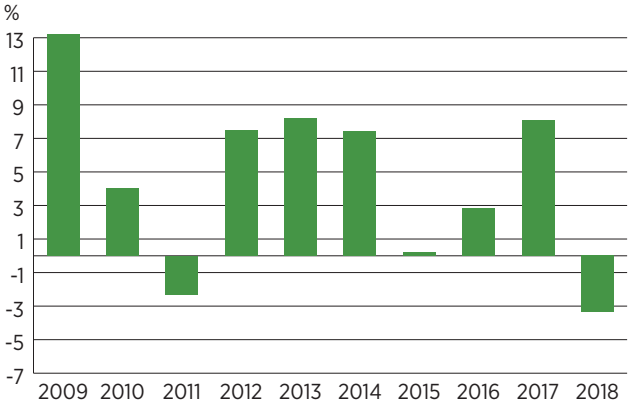

Effectifs

Institutions affiliées

A la fin de l'exercice 2018, le nombre d'institutions affiliées s'élevait à 81 (80 en 2017).

Assurés actifs

Le nombre des assurés actifs est passé de 5'030 au 31 décembre 2017 à 5'179 au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 2.9%.

	31.12.2018		31.12.2017	
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
Hommes	1'527	42.9 ans	1'470	43.0 ans
Femmes	3'652	40.5 ans	3'560	40.3 ans
Total	**5'179**	**41.2 ans**	**5'030**	**41.1 ans**

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2018	31.12.2017
Retraités (dont pont AVS)	881 (88)	817 (85)
Conjoints survivants	74	73
Invalides	73	80
Enfants	46	45
Total	**1'074**	**1'015**

Evolution des effectifs

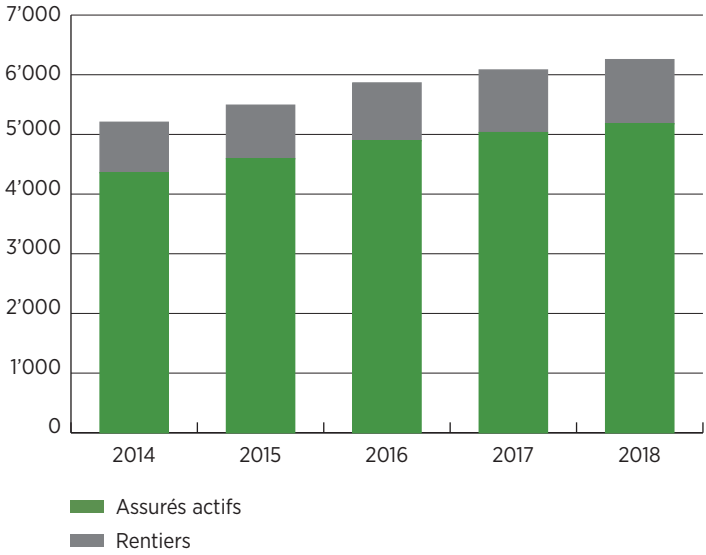

Le ratio actifs/rentiers demeure favorable à un niveau de 4.82 au 31 décembre 2018.

Engagements

Capitaux de prévoyance

a) Assurés actifs

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs s'élèvent respectivement à Fr. 507'036'952 au 31 décembre 2018 et à Fr. 488'508'203 au 31 décembre 2017, soit en augmentation de 3.8%.

En 2018, les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux de 1.50%, soit 0.50% de plus que le taux d'intérêt légal (1.00%). Il a été appliqué aussi bien sur la partie obligatoire que la partie surobligatoire.

Intérêts crédités sur les capitaux de prévoyance

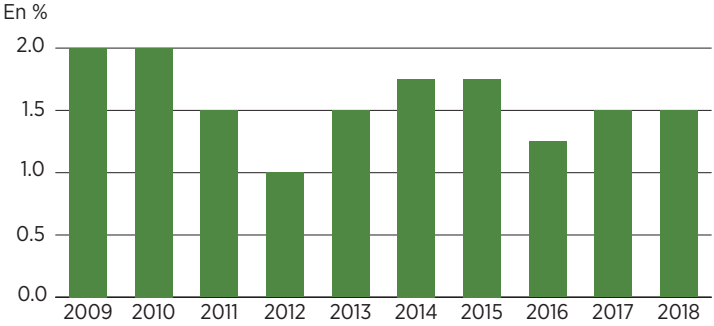

b) Bénéficiaires de rentes

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques), calculés au 31 décembre 2018 avec les bases techniques LPP 2015 2.5 %, se composent de:

		31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Vieillesse	Retraités	307'505'936	293'747'270
	Rente pont	1'438'872	1'470'271
	Enfants de retraités	285'802	252'720
Survivants	Conjoints survivants	15'477'479	15'634'106
	Orphelins	551'950	619'145
Invalides	Invalides	12'082'213	12'587'197
	Enfants d'invalides	455'522	493'958
Total		**337'797'774**	**324'804'667**

Provisions techniques

a) Provision de longévité

La provision pour longévité est destinée à couvrir les effets financiers résultant de l'augmentation de l'espérance de vie des assurés. Elle a été augmentée à Fr. 5'026'000 au 31 décembre 2018 (à Fr. 3'220'000.– au 31 décembre 2017).

b) Provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité

La provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité est constituée pour absorber les fluctuations du coût total annuel des sinistres de décès et d'invalidité et à en égaliser le coût à long terme. Au 31 décembre 2018, elle s'élève à Fr. 3'846'000.– (Fr. 3'818'000.– au 31 décembre 2017).

c) Provision pour paiement futur des rentes

La provision pour le paiement futur des rentes sert à financer le passage de chaque assuré actif à l'état de retraité compte tenu de l'application d'un taux de conversion réglementaire supérieur au taux de conversion actuariel déterminé selon les bases techniques du fonds. Au 31 décembre 2018, elle s'élève à Fr. 41'730'000.– (Fr. 39'807'000.– au 31 décembre 2017).

d) Provision pour ajustement du taux technique

La provision pour ajustement du taux technique permet de couvrir le coût de l'abaissement du taux d'intérêt technique. Elle a été réduite de Fr. 0.- au 31 décembre 2017 et se maintient à Fr. 0.- au 31 décembre 2018 .

Evolution des risques actuariels

Les cotisations pour la couverture des risques de décès et d'invalidité sont destinées à financer les cas d'invalidité et de décès des assurés cotisants. La différence entre les cotisations et le coût des sinistres indique le résultat technique. Ces dernières années, il a été positif. Son évolution montre que la sinistralité du fonds est plus faible que celle découlant des hypothèses statistiques retenues (bases techniques utilisées par le fonds).

Situation financière du fonds – Degré de couverture

Le degré de couverture est passé de 108.9 % au 31 décembre 2017 à 102.5 % au 31 décembre 2018 et la réserve de fluctuation de valeurs s'élève donc à 2.5% des engagements au 31 décembre 2018. Cette dernière a pour but de compenser les fluctuations de valeurs de la fortune et de garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance. Son objectif s'élève à 17.5%.

Evolution du degré de couverture

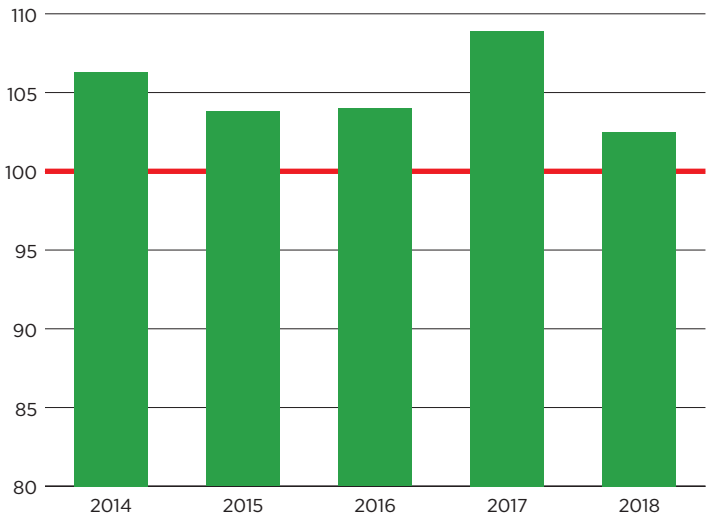

Bilan résumé

ACTIF	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Placements	**934’089’652.50**	**950’625’227.60**
Liquidités	21’073’746.16	18’203’754.29
Obligations en francs suisses	134’343’779.09	130’630’136.55
Hypothèques	990’000.00	2’484’167.00
Obligations en monnaies étrangères	170’851’294.99	178’263’586.46
Obligations convertibles	45’623’662.26	48’864’992.71
Actions suisses	137’701’462.21	151’272’781.53
Actions Monde	114’921’433.18	123’754’514.98
Actions des marchés émergents	29’160’496.20	34’071’330.18
Placements immobiliers	253’283’205.13	240’904’320.58
Infrastructures	24’424’518.75	20‘363’356.24
Autres placements alternatifs	1’716’054.53	1’812’287.08
Compte de régularisation actif	**6’530’903.93**	**4’808’222.93**
Total de l’actif	**940’620’556.43**	**955’433’450.53**
PASSIF		
Engagements	**18’010’252.10**	**15’577’150.92**
Compte de régularisation passif	**533’480.60**	**414’690.75**
Provisions non techniques	**4’168’064.00**	**2’748’000.00**
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	**895’436’726.25**	**860’157’870.45**
Capital de prévoyance des assurés actifs	507’036’952.25	488’508’203.45
Capital de prévoyance des rentiers	337’797’774.00	324’804’667.00
Provisions techniques	50’602’000.00	46’845’000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	**22’472’033.48**	**76’535’738.41**
Fonds libres	**0.00**	**0.00**
Total du passif	**940’620’556.43**	**955’433’450.53**

Compte d'exploitation résumé

	2018 CHF	2017 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres	57'056'586.35	54'932'867.80
Prestations d'entrée	19'940'062.80	21'256'385.30
Rentes réglementaires	-24'453'927.00	-22'940'834.00
Prestations en capital	-4'496'800.30	-4'830'157.15
Prestations de sortie	-30'850'607.90	-32'557'916.25
Mouvements de capitaux de prévoyance et provisions techniques	-35'278'855.80	-39'962'385.45
Charges d'assurance	-189'838.00	-183'283.00
Résultat net de l'activité de prévoyance	**-18'273'379.85**	**-24'285'322.75**
Résultat net des placements	-33'201'234.44	70'071'090.72
Mouvements des provisions non techniques	-1'420'064.00	-1'200'000.00
Autres produits et frais	-6'439.55	-13'586.85
Frais d'administration	-1'162'587.09	-1'075'598.65
Excédent avant mouvement de la réserve de fluctuation de valeurs	**-54'063'704.93**	**43'496'582.47**
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	54'063'704.93	-43'496'582.47
Excédent	**0.00**	**0.00**

Frais

Frais de gestion de fortune

Les frais de gestion de la fortune se sont élevés à Fr. 3,558 Mio, soit 0.38% des placements transparents en matière de frais en 2018 (Fr. 3,690 Mio ou 0.39% des placements en 2017). Ils sont inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établit à 0.53%.

Le taux de transparence en matière de frais s'élève à 98.95% (98.52% fin 2017).

Frais d'administration

Les frais d'administration 2018 se sont élevés à Fr. 186.– par destinataire (assurés actifs et bénéficiaires de rentes confondus), contre Fr. 178.– en 2017. Ils sont inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établit à Fr. 313.–.

Les frais d'administration sont financés par la cotisation réglementaire pour la couverture des frais de gestion de 0.5 % des salaires assurés.

Planifiez votre retraite avec previva

Depuis 1971, previva gère la prévoyance professionnelle des employés du travail social.
Aujourd'hui, 81 institutions sont affiliées au fonds totalisant 5'200 travailleurs assurés et 1'100 bénéficiaires de rente.

Financement

- **Cotisations ordinaires d'épargne**

Chaque mois, 7% de votre salaire sont prélevés et votre employeur verse de son côté 9% pour alimenter votre capital épargne du total de 16% du salaire.

- **Cotisations supplémentaires à choix**

Pour améliorer vos prestations de retraite, vous pouvez décider que 2% (plan maxi) voire 6% (plan maxi plus) soient prélevés en plus sur votre salaire. **Vous devez annoncer un changement de plan avant le 31 octobre pour le 1er janvier suivant.**

- **Intérêts**

En principe, votre avoir de vieillesse est crédité au taux d'intérêt LPP (1.0% en 2017 et 2018). En fin d'année, sur la base de la situation financière, le Conseil de fondation peut décider de créditer un bonus d'intérêt (0.5% en 2017 et 2018).

- **Apports et retraits**

L'avoir accumulé dans vos caisses de pension précédentes doit être transféré à previva. Par ailleurs, dans le cadre d'un divorce ou du financement de son logement, votre capital peut être réduit ou augmenté.

- **Rachat volontaire**

La hauteur indicative du rachat maximum autorisé apparaît sur votre attestation d'assurance. En tout temps, vous pouvez contacter previva pour connaître le montant que vous pouvez volontairement verser afin d'améliorer vos prestations de retraite tout en bénéficiant d'un avantage fiscal.

Prestations

Vous pouvez prendre votre retraite, totale ou partielle, entre 58 ans et l'âge ordinaire de la retraite (64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes).

- **Rente de retraite**

Par défaut, une rente de retraite vous est versée dont le montant annuel correspond à votre capital accumulé multiplié par le taux de conversion correspondant à votre âge et à l'année de votre départ à la retraite.

- **Capital**

Si vous souhaitez que tout ou partie de votre avoir accumulé vous soit versé sous forme de capital, vous pouvez en faire la demande **au moins un an avant votre départ à la retraite.**

- **Rente pont AVS**

Si vous prenez votre retraite de manière anticipée, vous avez droit à une rente complémentaire versée du début de votre retraite jusqu'à l'âge ordinaire. Contactez previva pour connaître le montant de la rente pont AVS.

- **Avance AVS**

En cas de retraite anticipée, vous pouvez utiliser une partie de votre avoir de vieillesse pour financer une rente complémentaire, en plus de la rente pont AVS, versée du début de votre retraite jusqu'à l'âge ordinaire. Votre rente de vieillesse est alors réduite. Contactez previva pour connaître les détails d'une avance AVS.

Planification

Au plus tard **à partir de 50 ans, il est important de planifier votre retraite.**
Contactez previva pour vous y aider.

Information

Chaque année, et après chaque évènement, vous recevez votre attestation d'assurance qui montre l'évolution de votre compte individuel et les prestations de retraite prévisionnelles.

BfB Fidam révision SA
Avenue des Baumettes 23
Case postale 400
CH-1020 Renens VD 1

Téléphone +41 (0)21 641 46 46
Téléfax +41 (0)21 641 46 40
E-mail : contact@bfbvd.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de
Previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social
Paudex

BfB

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

BfB

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Renens, le 13 juin 2019

BfB Fidam révision SA

Samuel Jaccard
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Patrice Lambelet
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte d'exploitation
- annexe

Organisation

Forme juridique et but

previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social est constitué sous forme de fondation. Il participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduite par la LPP. Il est inscrit au registre de la prévoyance professionnelle et cotise au fonds de garantie, sous le no 300167.

Organes

Assemblée des délégués des institutions
Les institutions désignent un délégué pour les représenter à l'Assemblée des délégués des institutions. Les grandes institutions, employant plus de 100 assurés, en désignent 2. L'assemblée désigne ses représentants au Conseil de fondation.

Assemblée des délégués des assurés
Les assurés désignent démocratiquement un délégué de leur institution parmi leurs collègues assurés pour les représenter à l'Assemblée des délégués des assurés. Les grandes institutions, employant plus de 100 assurés, bénéficient de 2 sièges. L'assemblée désigne ses représentants au Conseil de fondation.

Les prochaines assemblées des délégués se tiendront mardi 24 septembre 2019 à 17h au Centre Patronal, Paudex.

Conseil de fondation (état au 1er janvier 2019)

L'organe suprême du fonds est le Conseil de fondation, dont la composition est la suivante :

Représentants des institutions	Représentants des assurés
M. Jean-Frédéric BRAILLARD, vice-pdt, CI	M. Gilbert CAVIN, président, CP
M. Patrick CHERPILLOD, CE	M. Robert FAVRE, CP
M. Jean-Claude PITTET, CP	M. Loïc HALDIMANN, CI
M. Pierre Alexandre PAHUD, CE	M. Christian JORDAN, vice-président, CE
Mme Nicole RAMELET, CI	Mme Ana-Bel MARTINEZ ROSSEL, CE
M. Joseph VANDERWECKENE, CP	Mme Joëlle PFISTER, CI

CP = membre de la commission des placements mobiliers
CI = membre de la commission des placements immobiliers
CE = membre de la commission des études

Administration, experts, organe de révision et autorité de surveillance

Gérance administrative	Centre Patronal, Paudex
Expert LPP	prevanto SA, Lausanne
Contrôleur financier	PPCmetrics SA, Nyon
Expert immobilier	Immogestion SA, Paudex
Organe de révision	BfB Fidam révision SA, Renens
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

previva | fonds de prévoyance
des professionnels du travail social

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case postale 1215
1001 Lausanne

Tél. 058 796 32 45

www.previva.ch
info@previva.ch